



VILLE DE POINTE-CLAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE (QUÉBEC) LE **LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT LIVRÉ PAR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE LE VENDREDI 16 DÉCEMBRE 2011.

PRÉSENTS : Messieurs les conseillers P. Bissonnette, J. Labbé, J.-P. Grenier, D. Smith, E. Stzuka et M. Trudeau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Bill McMurchie.

ABSENTS : Messieurs les conseillers R. Geller et A. Iermieri.

Monsieur Nicolas Bouchard, ing. directeur général et Me Jean-Denis Jacob, directeur du Service des affaires juridiques, des communications et du greffe, sont également présents.

2011-535 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les ajouts suivants :

- D'annuler et de résilier le contrat octroyé à «Transport Camille Dionne (1991) Inc.», en vertu de la résolution numéro 2010-539.
- De modifier la résolution 2011-505 afin de ne pas se prévaloir de deux (2) années d'option prévues au contrat en cours avec «RCI Environnement Inc.» pour la collecte et le transport des matières recyclables.

2011-536 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les versions françaises et anglaises des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2011 et de la séance extraordinaire tenue le 12 décembre 2011.

2011-537 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes suivantes, concernant les sujets ci-après indiqués :

Monsieur Yvon Calbert, du 151, avenue Douglas-Shand :

- Circulation à sens unique sur les avenues Sainte-Anne et Saint-Joachim;
- Installation de dos d'âne à certains endroits;

Monsieur Marcel Montpetit, du 9, avenue du Golf :

- Circulation à sens unique sur les avenues Saint-Joachim et Sainte-Anne;
- Le remboursement d'une dépense encourue par Monsieur le maire Bill McMurchie.

2011-538 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, AINSI QUE LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2012

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,

Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° PC-2798 décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau ainsi que le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire, pour l'exercice financier 2012.

2011-539 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME AFIN DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 1 400 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE BÂTIMENTS, DES TRAVAUX ÉLECTRIQUES ET DE COMMUNICATION, AINSI QUE DE CONSOLIDATION DE RIVES

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau,

Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement

RÉSOLU :

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal des dépenses d'immobilisations 2012-2013-2014, le Règlement n° PC-2796 autorisant le financement sur une période de dix (10) ans d'une dépense de 1 400 000\$ pour des travaux de restauration de bâtiments, de travaux électriques et de communication ainsi que de consolidation de rives.

2011-540 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME AFIN DE FINANCER UNE DÉPENSE DE 10 210 000 \$ POUR DES TRAVAUX RELIÉS À LA RESTAURATION DE BÂTIMENTS, LA RÉFECTION DE STRUCTURES, DES TRAVAUX DE VOIRIE, DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, AINSI QUE DE CONSOLIDATION DE RIVES

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,

Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement,

RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° PC-2797 décrétant un emprunt à long terme afin de financer une dépense de 10 210 000\$ pour des travaux reliés à la restauration de bâtiments, la réfection de structures, des travaux de voirie, des travaux d'aqueduc et d'égouts, ainsi que de consolidation en rives.

2011-541 **APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 120-128, BOULEVARD HYMUS**

ATTENDU QUE le Règlement n° PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire, auquel est assujettie la propriété située au 120-128, boulevard Hymus, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à ses réunions du 11 avril et 24 mai 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé,
Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement
D'approuver les documents suivants:

RÉSOLU :

1. Le plan cadastral, dossier n° S-2338 2D2, préparé par David Simoneau, arpenteur-géomètre et reçu le 2 août 2011;
2. Les plans suivants préparés par Dorel Friedman, architecte:
 - A1 « Implantation », reçu le 30 juin 2011;
 - A2 « Élévations bâtiment de 6 étages », reçu le 4 avril 2011;
 - A3 « Élévations bâtiment de 4 étages », reçu le 4 avril 2011;
 - A6 « Phase 5 Élévation Ouest », reçu le 22 août 2011;
 - A7 « Phase 5 Élévation Est », reçu le 22 août 2011;
 - A8 « Phase 5 Élévation Nord Élévation Sud », reçu le 22 août 2011;
3. Les plans d'aménagement paysager AP1 à AP-8, ainsi que le courriel préparés par Projet Paysage et reçus le 16 août 2011;
4. Les échantillons suivants :
 - brique par Belden (couleur Commodore) ou équivalent;
 - brique par Belden (couleur Black Diamond) ou équivalent;
 - Solin aluminium (couleur noir) ou équivalent;
 - Marquise acier (couleur noir) ou équivalent;
 - Panneaux Fibrociment Cemfort par Arkea (couleur noir) ou équivalent;
 - Garde-corps aluminium (couleur noir) ou équivalent;
 - Cadres portes et fenêtres (couleur noir) ou équivalent;
5. Les recommandations soumises par la division Horticulture le 22 août 2011 :
 - Nous devons aller sur le terrain à chaque phase pour approuver les arbres à abattre et ceux qui devront être conservés avant le début de la construction;
 - Si le parc se fait en deux phases et que la première partie est réalisée dans le cadre de la construction de la Phase 1 du projet, cela impliquera que lors des phase 2-3-4 et 5 des précautions devront être prises afin de protéger les aménagements en place. Il faudra clôturer le périmètre autour de l'aménagement afin d'empêcher toute circulation ou entreposage de matériaux. Pour ce faire, des pancartes de chantier devront être installées sur les clôtures pour aviser les entrepreneurs. De plus, il faudra prévoir les arrosages des végétaux pour assurer la croissance et leur survie durant toute la durée des travaux;
 - Les arbres conservés dans la bande tampon ne devront pas subir de remblayage de plus de 10 cm au-dessus du niveau du sol ou autres dommages. Si tel était le cas, la Ville pourrait exiger des travaux correctifs (aération de sol à l'aide de paillage vertical, élagage de branches endommagées, coupes de racines, etc.);

- Les arbres, arbustes et vivaces devront être plantés selon les normes BNQ et selon les croquis dans le Plan AP-8;
- L'échéancier reçu le 10 novembre 2011;

Aux conditions suivantes :

1. Qu'une route temporaire pour la construction des bâtiments des phases 2 et 3 soit établie de façon à ce que les véhicules de construction ne passent pas sur la voie d'accès nouvellement pavée de la phase 1;
2. Qu'une garantie financière de 1 million \$ soit fournie à la délivrance du premier permis :
 - Suite à l'achèvement de la Phase 1, la garantie peut être réduite de 90 000\$
 - Suite à l'achèvement de la Phase 2, la garantie peut être réduite de 150 000\$
 - Suite à l'achèvement de la Phase 3, la garantie peut être réduite de 195 000\$
 - Suite à l'achèvement de la Phase 4, la garantie peut être réduite de 265 000\$
 - Ce qui laisserait une garantie financière de 300 000\$ afin de s'assurer que la Phase 5 sera construite;
3. Que le propriétaire, « Domus Pacifica » s'engage à mettre en œuvre son projet selon le calendrier suivant :

Phase 1 : Fin des travaux – 1^{er} octobre 2013

Phase 2 : Fin des travaux – 1^{er} avril 2015

Phase 3 : Fin des travaux – 1^{er} avril 2016

Phase 4 : Fin des travaux – 1^{er} avril 2017

Phase 5 : Fin des travaux – 1^{er} avril 2018

4. Que le propriétaire « Domus Pacifica » s'engage à ne pas céder, assigner, aliéner ou autrement transférer la propriété faisant l'objet de la présente entente sans le consentement de la Ville sans maintenir les garanties financières à être établies en faveur de la Ville. A moins d'un motif valable, le consentement de la ville ne devrait pas être refusé. Plus spécifiquement, le consentement est accordé à la vente du lot 4 805 625 (phase 1) à Développement Vertex à la condition que ce dernier accepte formellement, les conditions énoncées aux présentes à l'égard de la phase 1.

Que le propriétaire « Domus Pacifica » fournisse une garantie financière à la Ville de Pointe-Claire au montant de 1 000 000 \$ valide, sujet au calendrier indiqué ci-haut, jusqu'au 1^{er} juin 2018. Cette garantie financière peut être fournie en argent comptant, ou par chèque certifié, par lettre bancaire ou cautionnement émis en faveur de la Ville de Pointe-Claire.

5. Que le lot 4 802 940, créé pour le futur élargissement du boulevard Hymus, soit cédé à la Ville de Pointe-Claire pour la somme de un dollar (1,00 \$), par Domus Pacifica, tel que confirmé dans la lettre de Chris MacLean, Président, le 29 juillet 2011 en pièce jointe;

Le tout, relativement à la construction d'un développement de cinq bâtiments multifamiliaux au 120 - 128, boulevard Hymus (Domus Pacifica), ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable aux bâtiments d'intérêt patrimonial et aux secteurs anciens de Pointe-Claire.

Les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ici et la présente résolution deviendront nuls et non avenue le 5 décembre 2012, si un certificat ou permis n'a pas été délivré pour la réalisation du projet visé par les plans.

D'indiquer, comme conditions d'approbation de ses plans, que le propriétaire prenne à sa charge le coût des infrastructures et équipements dont l'installation sera nécessaire pour desservir les immeubles devant être construits et, en conséquence, d'indiquer que la délivrance de tout permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation est assujéti à la conclusion préalable d'une entente entre les propriétaires/requérants «Domus Pacifica», «Développement Vertex» et la Ville de Pointe-Claire relativement à la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et équipements municipaux et sur la prise en charge des coûts relatifs à ces travaux par les propriétaires/requérants ci-haut indiqués.

La présente résolution remplace, à toutes fins que de droits, la résolution n° 2011-364.

2011-542 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 – 15, AVENUE DONEGANI

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure reçue de M. Kevin McBride de Postes Canada, pour permettre au 15, avenue Donegani, l'installation d'une clôture en mailles de fer d'une hauteur de 1,52 m (5'), dans une partie de la marge avant dans une zone commerciale.

2011-543 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 – 15, AVENUE PLACE DE LA TRIADE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure reçue de Masterpiece, pour permettre une marge avant de 12 m (39,3') sur Place de la Triade, au lieu de la marge requise de 15 m (49,2').

2011-544 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 – AVENUE HERMITAGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement D'approuver la demande de dérogations mineures reçue de M. Charlie C. Albano pour permettre :

- a) la construction d'une terrasse à 5,60 m (19,37') de la ligne de propriété au lieu de la marge latérale minimale de 7,5 m (24,6') aux 290, 292, 294, 296, 298 et 300, avenue Hermitage;
- b) que l'oriel de toutes les unités de modèle « B » empiètent de 0,40 m (1,31') dans la marge latérale requise de 7,5 m (24,6') aux 192, 218, 232, 258, 272 et 298, avenue Hermitage;
- c) que les porches des adresses pairs situées entre le 190 et le 300, avenue Hermitage empiètent dans la marge latérale requise de 7,5 m (24,6').

2011-545 APPROBATION – DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO PC-2775 – 6700, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'approuver la demande de dérogation mineure reçue de M. Pierre Pauzé, urbaniste, pour permettre au 6700, autoroute Transcanadienne :

- a) l'installation de trois (3) enseignes murales sur la partie supérieure d'un bâtiment, chacune d'une superficie de 41,92 m² (451,26 pi²), au lieu de la superficie maximale permise de 18,6 m² (200 pi²);

b) l'installation d'une enseigne sur une marquise d'entrée, d'une superficie de 4,46 m² (48 pi²) au lieu de la superficie maximale permise de 2 m² (21,5 pi²).

2011-546 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE CIRCULATION – RÉUNION DU 29 NOVEMBRE 2011

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'approuver les recommandations contenues dans le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 29 novembre 2011.

2011-547 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour préciser la règle applicable au calcul de la superficie de plancher maximale des habitations unifamiliales détachées, pour préciser les règles applicables à certains usages extérieurs (murs, clôtures et enseignes) pour indiquer qu'un espace vert ou gazonné ne peut être utilisé pour le stationnement, pour préciser la norme relative à la marge avant dans certaines zones résidentielles (Ra6, Ra15, Ra16, Ra24 et Ra25) situées le long du chemin du Bord-du-Lac--Lakeshore, pour préciser les usages permis dans les zones Rb12 (avenue de Carmel Crescent), Re12 (chemin du Bord-du-Lac--Lakeshore, entre les avenues Milroy et Raynor) et, N10 (propriété sise à 220 avenue Labrosse), pour préciser la classification de certains usages d'entreposage et pour corriger une note relative aux caractéristiques architecturales applicables à la zone Ra7 (avenue Bowling Green).

2011-548 DON – COMITÉ DU CENTENAIRE

Monsieur le maire McMurchie s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce sujet.

Pour ce point, monsieur le conseiller Dennis Smith, maire suppléant, préside la réunion.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'accepter, de la part du comité du centenaire de la Ville de Pointe-Claire, le don d'une chaise commémorative du maire, tel que présenté à la Ville et au maire McMurchie le 7 décembre 2011.

2011-549 AUTORISATION – DIRECTEUR DE L'INGÉNIERIE ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka, Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie et de l'usine de traitement de l'eau, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, à l'approbation des autorités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, une attestation signée par ce dernier, quant à la conformité des travaux achevés à la suite de l'autorisation accordée par le ministère.

2011-550 AUTORISATION – DIRECTEUR DE L'INGÉNIERIE ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie et de l'usine de traitement de l'eau, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, à l'approbation des autorités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau de la Ville de Montréal, les plans et autres documents pertinents relatifs à tous les projets à être exécutés au cours de l'année 2012, pour tous les projets inscrits au Programme des dépenses en immobilisations 2012-2013-2014 ainsi qu'au programme dédié aux réseaux d'égouts et eau potable sous la responsabilité de la municipalité soumis au Service des infrastructures, transports et environnement (SITE) de la Ville de Montréal et à l'agglomération.

2011-551 AUTORISATION – DIRECTEUR DE L'INGÉNIERIE ET DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie et de l'usine de traitement de l'eau, à soumettre au nom de la Ville de Pointe-Claire, les demandes de travaux d'éclairage des voies publiques incluant l'éclairage de rues, de sentiers et de feux de circulation à Hydro-Québec pour l'année 2012 et de nommer M. Ron Hurtubise, à titre de substitut, si requis; et

D'informer Hydro-Québec de tout changement de la quantité ou l'intensité des luminaires sur le réseau municipal.

2011-552 SOUTIEN FINANCIER – MOVEMBER CANADA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stzuka, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 4,936\$ à l'organisme Movember Canada ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3848 émis le 8 décembre 2011.

2011-553 AUTORISATION – PARTICIPATION « CONFÉRENCE SUR LES COLLECTIVITÉS DURABLES 2012 »

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'autoriser M. Nicolas Bouchard, directeur général, à représenter la Ville de Pointe-Claire à la Conférence sur les collectivités durables 2012, dont la tenue est prévue à Ottawa du 7 au 10 février 2012;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par M. Bouchard à ce congrès, conformément à la politique en vigueur; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-131-00-313 (budget 2012), tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3844 émis le 9 décembre 2011.

2011-554 AUTORISATION - RENOUELEMENT – ADHÉSION CHAMBRE DE
COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Pointe-Claire
à la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'Île de Montréal pour l'année
2012 au coût de 546,84\$ (taxes incluses);

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-111-00-494 (budget
2012), tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3845 émis le 7
décembre 2011.

2011-555 APPROBATION - REMBOURSEMENT DE DÉPENSES

*Monsieur le maire McMurchie indique qu'il ne participe pas aux
délibérations du conseil et au vote sur ce sujet, ayant un intérêt
personnel dans la question sous étude.*

*Pour ce point, monsieur le conseiller Dennis Smith, maire suppléant,
préside la réunion.*

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau,
Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement
D'approuver le remboursement d'une dépense encourue par le maire
M. Bill McMurchie, comme suite aux allégations du 15 juillet 2008 dans
le quotidien «La Presse», et subséquentement dans d'autres bulletins de
nouvelles, pour un montant total approximatif de 20 701,02\$, taxes
incluses, le tout conformément au règlement numéro PC-2753 ainsi
qu'aux documents joints au dossier décisionnel 11-143-3841;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-141-00-448, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 11-3841 émis le 12 décembre
2011.

2011-556 AUTORISATION – PARTICIPATION - CONGRÈS DE LA BOURSE
RIDEAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'autoriser Micheline Bélanger, chef de division – Activités culturelles, à
représenter la Ville de Pointe-Claire au congrès de La Bourse Rideau
dont la tenue est prévue à Québec du 12 au 16 février 2012 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus par Mme Bélanger à
ce congrès conformément à la politique en vigueur; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-702-20-313, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 11-3766 émis le 8 novembre 2011.

2011-557 AUTORISATION – AUGMENTATION DE LA RÉSERVE POUR LES
CONTESTATIONS DE TAXES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé,
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement
D'autoriser l'appropriation d'un montant de 1 300 000 \$ à même le
surplus accumulé non affecté, en faveur de la réserve « Contestations
d'évaluation »;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-05-990-10-000, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 11-3853 émis le 9 décembre 2011.

2011-558

ADOPTION – RÉOLUTION D'APPUI – TRAIN DE L'OUEST

ATTENDU QUE la ligne « Train de l'Ouest » Vaudreuil-Lucien-L'Allier est le deuxième en terme d'achalandage du réseau de trains de banlieue de l'Agence métropolitaine de transport mais que la fréquence de service est limitée parce que les voies sont partagées avec la ligne principale de marchandise du Canadien Pacifique;

ATTENDU QUE le ministre des Transports du Québec ait accordé, en février 2011, un montant de 22 millions de dollars à l'Agence métropolitaine de transport pour préparer des études détaillées pour le projet du «Train de l'Ouest», qui inclut la mise en place de stationnements incitatifs, et dont la sortie est prévue pour l'automne 2012;

ATTENDU QUE le service de ce train passe sur les lignes de l'entreprise Canadien Pacifique, sous juridiction fédérale, et que l'accord et la collaboration du Canadien Pacifique sont essentiels pour la réalisation du projet, Ottawa pourrait, par son influence, inciter l'entreprise Canadien Pacifique à démontrer un intérêt certain dans les négociations avec l'Agence métropolitaine de transport;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a un programme de soutien aux partenariats public-privé (PPP) qui lui permet de contribuer une partie de la mise de fonds requise, qu'il est fort probable que le projet « Train de l'Ouest » se fera en PPP, et que l'implication du fédéral au financement est un élément clef;

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement QU'une rencontre ait lieu entre le ministre des Transports du Canada et les maires des municipalités desservies par le «Train de l'Ouest» dans les meilleurs délais pour le saisir du dossier afin que le Ministre annonce son appui au projet d'améliorer le service de «Train de l'Ouest» et considère ce dossier comme une priorité du gouvernement fédéral.

2011-559

DÉPÔT – LISTE DES ENGAGEMENTS DE CRÉDITS (COMMANDES) POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2011 AU 30 NOVEMBRE 2011 ET DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 NOVEMBRE 2011

Les listes des engagements de crédits (commandes) pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 novembre 2011 ainsi que la liste des virements budgétaires au 30 novembre 2011 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2011-560

OCTROI – CONTRAT POUR L'ÉLABORATION D'UNE ÉTUDE PORTANT SUR LES SECTEURS INDUSTRIELS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau, Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'élaboration d'une étude portant sur les secteurs industriels de la Ville de Pointe-Claire au « Groupe IBI / DAA » qui a soumis la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 56 278,95 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres n° IU110001; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-03-920-10-005, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3825 émis le 6 décembre 2011.

2011-561 APPROBATION – ACTE DE CESSIION ENTRE LE GROUPE
IMMOBILIER GRILLI INC. ET LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver l'acte de cession à intervenir à titre gratuit entre « Groupe
Immobilier Grilli inc. » en faveur de la Ville de Pointe-Claire, dans la
mesure où la version finale de cet acte est substantiellement conforme
au projet préparé par Me Émile Descary, notaire, en date du 9
septembre 2009 ;

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le
greffier, ou en son absence l'assistante greffière, à signer ledit acte ;

D'autoriser la radiation des taxes dues à l'égard des immeubles faisant
l'objet de la cession; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-01-211-50-000, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 11-3798 émis le 28 novembre
2011.

2011-562 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERS
TYPES DE BÉTON

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de divers types de
béton/ciment pour l'année 2012 à la compagnie « Meloche inc. » qui a
fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total
approximatif de 57 838,17\$, incluant les taxes, conformément aux
documents de l'appel d'offres n° IT120006; et

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 1-02-320-00-623 et
1-02-413-01-623, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3823
émis le 6 décembre 2011.

2011-563 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE DIVERS
PRODUITS CHIMIQUES POUR LE CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de produits
chimiques pour le Centre aquatique, pour 2012 à la firme « Aldest » qui
a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total
approximatif de 102 689,92\$, incluant les taxes, conformément aux
documents de l'appel d'offres n° PL120001; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-877-40-635, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 11-3784 émis le 6 décembre 2011.

2011-564 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE RELIURES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka,
Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement
D'octroyer un contrat pour des services de reliure pour les années 2012
et 2013 à la firme « Les Reliures Caron & Létourneau ltée » qui a fourni
la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif
de 57 254,00\$, incluant les taxes, conformément aux documents de
l'appel d'offres n° IL120001; et

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 1-02-702-31-674 et
1-02-702-32-674, tel qu'il appert du certificat n° 11-3829 émis le 7
décembre 2011.

2011-565 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIERRE DE DIFFÉRENTES TAILLES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Sztuka, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de pierre de différentes tailles pour l'année 2012 à la compagnie « Les Carrières Régionales, division Bauval CMM » qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 162 604,49\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres n° PT120001; et

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 1-02-320-01-621, 1-02-413-01-621, 1-02-320-00-621 et 1-02-415-00-621, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3832 émis le 8 décembre 2011.

2011-566 OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE ET ÉCURAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES ET PLUVIAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'octroyer un contrat pour le nettoyage et l'écurage des égouts sanitaires et pluviaux pour l'année 2012 à la compagnie « ABC Environnement inc. » qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 98 138,06\$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres n° PT120004; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-415-00-564, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3839 émis le 9 décembre 2011.

2011-567 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE DE MÉLANGES BITUMINEUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau, Appuyé par monsieur le conseiller Labbé, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de mélanges bitumineux pour l'année 2012 à la compagnie « Meloche inc. » qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total approximatif de 189 377,62 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro PT120002 (Le montant total inclus la perte de temps dû au transport effectué par la Ville de Pointe-Claire); et

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 1-02-320-00-625, 1-02-413-01-625 et 1-02-415-00-625, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3836 émis le 9 décembre 2011.

2011-568 REJET DE SOUMISSION - APPEL D'OFFRES N° PT20003 – DISPOSITION DE MATÉRIAUX SECS ET D'EXCAVATION

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement De rejeter les soumissions présentées à la suite de l'appel d'offres n° PT120003 pour cause de coûts trop élevés;

De se prévaloir des options prévues au contrat octroyé en vertu de l'appel d'offres n° PT80014, et en conséquence, prolonger et renouveler l'exécution dudit contrat octroyé à «Les Carrières Régionales, division Bauval» pour la fourniture d'un service de disposition des matériaux secs et d'excavation pour les années 2011-2012 et 2012-2013, pour un montant de 201 796,07\$ par année, incluant les taxes, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres n° PT80014 ; et

D'imputer ce montant ci-haut mentionné au poste budgétaire 1-02-420-00-473, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 11-3843 émis le 8 décembre 2011.

2011-569 **ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2011-477 ET OCTROI D'UN
CONTRAT POUR DES SERVICES DE COLLECTE ET TRANSPORT
DE DÉCHETS DOMESTIQUES**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Labbé,
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement
D'annuler, à toutes fins que de droit, la résolution 2011-477, adoptée
par le conseil le 7 novembre 2011 relativement à la collecte et au
transport des déchets domestiques et des encombrants;

D'octroyer un contrat pour la fourniture des services pour la collecte et
le transport des déchets domestiques tous les mercredis et des
encombrants de la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2012 avec deux
années d'option de renouvellement, en faveur de la compagnie
«Camille Fontaine et fils inc.» laquelle a fourni la plus basse soumission
conforme, pour un montant total approximatif de 898 232,60\$, incluant
les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres
n° PT110017; et

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 1-02-420-00-471, tel qu'il
appert du certificat de la trésorière n° 11-3846 émis le 12 décembre
2011.

2011-570 **NOMINATION TEMPORAIRE – CONTREMAÎTRE – MÉCANIQUE ET
ENTRETIEN**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Sztuka,
Appuyé par monsieur le conseiller Trudeau, et unanimement
De procéder à la nomination temporaire en vue de la permanence de M.
Jamie Gammon en qualité de Contremaître – mécanique et entretien à
la division des Activités aquatiques du Service de la culture, des sports,
des loisirs et du développement social, à compter du 19 décembre
2011, et conformément à la politique sur la période d'essai des
employés cadres (résolution 2008-140, du 17 mars 2008), cette
nomination deviendra permanente à compter du 19 juin 2012 par
recommandation en ce sens du directeur général et par décision du
Conseil de Ville.

2011-571 **DÉPÔT - LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR
DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE
2011**

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le
mois de novembre 2011, telle que préparée par M. André Lévesque,
chef de division de la division des Ressources humaines est déposée et
les membres du conseil en prennent acte.

2011-572 **ANNULATION ET RÉSILIATION DE CONTRAT – TRANSPORT
CAMILLE DIONNE (1991) INC.**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'annuler et résilier, à toutes fins que de droit, le contrat octroyé à la
firme « Transport Camille Dionne (1991) inc. » en vertu de la résolution
2010-539, le tout en application des dispositions de la Loi visant à
prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses
dans l'industrie de la construction et apportant d'autres modifications à
la Loi sur le bâtiment.

2011-573 **REFUS DE RENOUVELLEMENT – CONTRAT POUR LA COLLECTE
ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Trudeau,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
DE ne pas se prévaloir des deux (2) années d'options prévues au
contrat en cours avec la firme « RCI Environnement inc. » dans le cadre
du contrat concernant la collecte et le transport de matières
récupérables (appel d'offres 2008-01 DDO) et, en conséquence, de
procéder à la résiliation dudit contrat et d'y mettre fin à compter du 31
mars 2012.

*Monsieur le maire McMurchie, au nom des membres du conseil, offre à
tous les citoyens ses meilleurs vœux pour la saison des fêtes à venir et
pour l'année 2012 qui vient.*

2011-574 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement
DE lever la présente séance à 20 h 30.

Bill McMurchie, maire

Jean-Denis Jacob, greffier